Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 037-200043065-20261104-2026_11_01-DE

VAL D'AMBOISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Conseil de la Communauté
Séance du 04 novembre 2026

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 28 octobre 2026

Date d'affichage :

Le 28 octobre 2026

Nombre de conseillers Communautaires :

En exercice : 34
Présents : 27
Votants : 30

Votes exprimés :

Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le quatre novembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures à l'Espace Communautaire – Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON.

Présents : Monsieur Yves AGUITON, Madame Chantal ALEXANDRE, Monsieur Lionel CHISSON, Monsieur Luc FAVIA, Madame Evelyne LAUNAY, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Brice RAVIER, Madame Karine ROUMANEIX, Madame Nolwenn VAILLANT, Monsieur Johnny VERCOUILLIE, Madame Astrid CAILLE, Monsieur Maxime MAINTIER, Monsieur Benoit SIMON, Madame Véronique FABRY, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Julien VIÉVILLE, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Damien AVRIL, Monsieur Fernando FIGUEIREDO, Madame Aurore MICHEL, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Gérard JABLY, Madame Christel MOUNEYRAT, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Cyril LAPOINTE, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Monsieur Jean CORNUAULT à Monsieur Luc FAVIA, Madame Sandra GUICHARD à Monsieur Lionel CHISSON, Monsieur Jean-François BOURDIN à Monsieur Maxime MAINTIER.

Suppléance : Monsieur Gilles HÉMART à Monsieur Jean-Luc PADIOLLEAU.

Absence : Madame Myriam SANTACANA, Madame Rachel MALNOURY, Madame Claudine DALLET, Madame Natacha LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : Madame Christel MOUNEYRAT.

Délibération n°2026 - 11 - 01

Services à la population
Convention de mise à disposition du Centre Culturel du Val d'Amboise au profit du collège Choiseul dans le cadre de son projet « Alors on danse ! » - Année 2026/2027 -

Monsieur Pierre MORIN, Vice-Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5214-16 ;
Vu le projet de convention annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 037-200043065-20261104-2026_11_01-DE

Le collège Choiseul souhaite disposer des studios de danse du Centre culturel du Val d'Amboise afin d'y mettre en œuvre son projet d'éducation artistique et culturelle « Alors on danse ! », mené en partenariat avec le Centre Chorégraphique National de Tours (CCNT).

Destiné à une classe de quatrième, ce projet propose d'aborder, par la pratique artistique et la danse, les violences et discriminations subies par les jeunes en milieu scolaire. Il vise à permettre aux élèves d'exprimer leurs émotions et d'aborder des notions telles que le rejet, l'isolement ou la peur du regard des autres, mais également l'acceptation de soi, le soutien et la solidarité. Le projet contribue ainsi à sensibiliser les élèves aux différentes formes de violences et de discriminations, tout en favorisant le développement de l'empathie et du respect de chacun.

Plus largement, « Alors on danse ! » s'inscrit dans les objectifs du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC), de l'éducation à l'égalité entre les filles et les garçons et de la prévention des discriminations. Il permettra également d'établir un lien avec le programme de français des élèves de quatrième, notamment autour des rapports entre normes sociales, préjugés et libertés individuelles ainsi que des mécanismes d'exclusion et de discrimination.

Considérant les demandes d'utilisation du Centre culturel du Val d'Amboise formulées par le collège Choiseul pour la réalisation du projet « Alors on danse ! », aux dates et horaires suivants :

- Lundi 09 novembre, de 14h à 16h ;
- Lundi 23 novembre, de 14h à 16h ;
- Lundi 30 novembre, de 14h à 16h ;
- Lundi 07 décembre, de 14h à 16h ;
- Lundi 14 décembre, de 14h à 16h ;
- Lundi 25 janvier, de 14h à 16h ;
- Lundi 1er février, de 14h à 16h ;
- Lundi 08 mars, de 14h à 16h ;
- Vendredi 12 mars, de 14h à 16h.

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention de mise à disposition du Centre Culturel du Val d'Amboise au profit du collège Choiseul dans le cadre de son projet « Alors on danse ! ».

- **D'autoriser** le Président, ou le Vice-Président en charge de la culture et de l'action sociale, à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme.

Secrétaire de séance

Madame Christel MOUNEYRAT

Le Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise

Monsieur Yves AGUITON

VAL D'AMBOISE * COMMUNAUTÉ DE COMMUNES *

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.